

DEMANDE DE DOCUMENTATION **Legs & Donations**

- Oui**, je souhaite recevoir, sans aucun engagement de ma part, votre documentation d'information sur les possibilités de legs et de donations au Secours populaire français.
- Je souhaite être contacté(e) par l'un de vos responsables.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____

Tél. _____ Année de naissance _____

- Je souhaiterais soutenir les nombreuses actions du Secours populaire en faisant un don de _____ €*.
- Je souhaite m'abonner au journal mensuel du Secours populaire, **Convergence**, au prix de 10,00€ par an*.
* Chèque à libeller à l'ordre du Secours populaire français



Bénéficiez de 75% de déduction fiscale!

Votre don vous fait bénéficier d'une réduction d'impôt de 75 % dans la limite de 495 euros. Au-delà et dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable, la réduction est de 66 % (au-delà de 20 %, l'excédent est reportable sur les 5 années suivantes).

La loi informatique et libertés du 6/1/78 vous permet d'exercer vos droits d'accès de rectification et de suppression aux données personnelles vous concernant, en vous adressant au siège de notre association qui est la seule destinataire des informations que vous lui adressez. Dans le cas où les fonds collectés seraient supérieurs aux besoins, le Secours populaire français se réserve le droit de les affecter à des missions qu'il jugera prioritaires.

L'engagement du Secours populaire

Quelle que soit l'importance ou la nature de votre legs, celui-ci permettra au Secours populaire d'honorer votre engagement en faveur de la solidarité et dans la lutte contre toutes les formes de pauvreté et d'exclusion en France.

"La solidarité, voilà le maître mot du Secours populaire. Pour en faire une réalité, nous avons besoin du concours de tous les hommes, toutes les femmes qui, sans rien oublier de leurs convictions politiques ou religieuses, sont unis dans la volonté d'agir noblement."

Francis Jourdain, écrivain,
président du Secours populaire français de 1949 à 1958.



N'oubliez pas de demander gratuitement et sans engagement de votre part, la brochure "Les Legs et Donations au Secours populaire français".

Pour nous contacter

Secours populaire français
6-8, Rue Fulton
87280 LIMOGES
Téléphone 05 55 04 20 00
Fax. 05 55 04 20 30

www.spf87.org

N'hésitez pas à prendre un rendez-vous ou à poser vos questions.
Vous serez reçu(e) en toute confidentialité.



Legs, donations, assurances-vie



Photos: ©SPF-Jérôme Deya, Laurent Pennec, Jean-Paul Morel, Jean-Marie Rayapen



Mes coordonnées

SPF/JMR - 1108 - Crédit photo: Jérôme Deya, Jean-Marie Rayapen

Les raisons de faire confiance au Secours populaire français

Créé en 1945, le Secours populaire français est une association de solidarité à but non lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901, indépendante de tout mouvement politique, philosophique ou culturel.

Reconnu d'utilité publique en 1985, il est légalement habilité à recevoir dons, legs et donations qui lui permettent de mener à bien ses actions auprès des personnes en difficulté.

Le Secours populaire a été plusieurs fois nommé **Grande cause nationale** (1991, 1994, 1997, 1999) pour son action de lutte contre l'exclusion, contre la maltraitance des enfants et pour son activité de développement de l'esprit civique.

En 2000, il a été déclaré **Association complémentaire de l'enseignement public**. Il est, par ailleurs, en statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations unies.

Depuis 1945, le Secours populaire français agit chaque jour aux côtés des familles et des personnes seules contre la pauvreté et l'exclusion sociale: distribution de nourriture et de vêtements, aide au logement, accès à la culture et aux loisirs, formation, accompagnement scolaire et éducatif, aide aux personnes âgées, retour à l'emploi, défense des droits sociaux...

Le Secours populaire français est également présent hors de nos frontières et mène régulièrement 149 projets de développement et de réhabilitation

dans 45 pays sur tous les continents. Il est également particulièrement réactif à l'urgence en France et dans le monde.



Soutenez les actions du Secours populaire français

Dans notre département et partout en France, le Secours populaire français, pratique activement la solidarité.

Le Secours populaire est aujourd'hui composé de:

- 98 fédérations,
- 21 conseils de région,
- 659 comités locaux,
- 4000 antennes,
- 1 232 permanences d'accueil,
- 72000 bénévoles,
- 16 centrales de collectage.

De plus

- le Secours populaire français comprend plus d'un million de donateurs;
- 51 682 collectivités soutiennent ses actions;
- 6635 professionnels de santé regroupés autour des médecins du SPF aident l'association;
- 5007 enfants de 6 à 14 ans sont regroupés dans les clubs "Copain du Monde".

L'année dernière,

grâce au travail soutenu de nos plus de 80 000 bénévoles, le Secours populaire

- a aidé 1 405 473 personnes en difficulté,
- a servi 1 385 589 998 de repas*,
- a collecté 8 500 tonnes de vêtements,
- a permis à des dizaines de milliers d'enfants, de familles et de personnes âgées de partir, ne serait-ce qu'une journée, en vacances...

* total cumulé de 2005 et 2006

Les publications du Secours populaire

- **Convergence**: magazine de la solidarité: 11 numéros par an - 281 000 exemplaires.
- **Copain du Monde**: magazine du mouvement d'enfants "Copain du Monde" (destiné aux enfants de 6 à 14 ans: trimestriel).

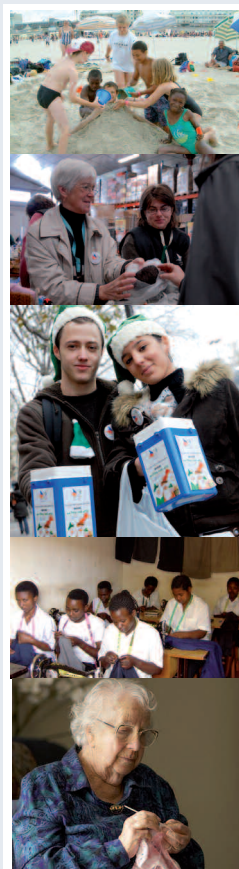
Sites internet

Site national

www.secourspopulaire.fr

Site de la fédération du Limousin

www.spf87.org



Membre du Comité de la Charte de Déontologie des organisations sociales et humanitaires faisant appel à la générosité du public, le Secours populaire français garantit à ses donateurs et testateurs (legs et donations par testament) la parfaite transparence de l'utilisation des dons qui lui sont confiés.

Comment aider le Secours populaire français

Le legs

Le legs est la disposition testamentaire par laquelle le testateur donne, après son décès, à une ou plusieurs personnes ou à une association, tout ou partie de ses biens.

Il existe 3 types de legs:

Le legs universel qui porte sur la totalité du patrimoine, **Le legs à titre universel** qui porte sur une partie du patrimoine (quote-part) ou sur une catégorie de biens (mobiliers ou immobiliers),

Le legs à titre particulier qui porte sur un bien déterminé: appartement, compte bancaire, etc.

Les Legs et Donations au Secours populaire français sont exonérés de tous droits de mutation et de succession.

La donation

Une personne sans héritier réservataire ou avec son consentement (s'il y en a), peut donner de son vivant un bien (appartement, maison, terrain...).

L'assurance-vie

Tout particulier, lors de la souscription, auprès d'un assureur ou d'un établissement financier, d'un contrat d'assurance-vie, peut désigner le Secours populaire français comme bénéficiaire. Le montant de cette assurance sera remis à l'association, net de tous droits et taxes à son décès.

Pour en savoir plus, demandez dès aujourd'hui la brochure

"Les Legs & Donations au Secours populaire français"

Vous y trouverez toutes les informations juridiques et fiscales nécessaires à votre réflexion et à votre prise de décision concernant votre démarche de legs au Secours populaire français.

Pour recevoir cette brochure :

- reportez-vous au verso,
- remplissez votre demande de documentation gratuite,
- détachez-la puis renvoyez-la sous enveloppe affranchie, à l'adresse indiquée.



TOUT CE QUI EST HUMAIN EST NÔTRE